

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 juin 2023

| |
|-----------|
| Référence |
| 2023_036 |

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Délibération sur la participation au feu d'artifice de la fête patronale |

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 13 |

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

Absent excusé :

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 01 juin 2023 |

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 15 juin 2023 |

Objet de la délibération : Délibération sur la participation au feu d'artifice de la fête patronale

Rapporteur : Hélène BRIGNON

| |
|---|
| Vote |
| Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2 |

Madame Hélène BRIGNON indique que dans le cadre de la fête patronale, la commune participe financièrement à hauteur de 1 500 € pour la prestation du feu d'artifice. Le montant du feu d'artifice des dernières années était de 5 000 €. Par courrier en date du 23 mai 2023, l'association des conscrits sollicite une augmentation du soutien financier de la commune dans le cadre de la fête patronale.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 15 juin 2023

Mme Catherine BONY et M Aymeric TRONCHE indiquent ne pas prendre part au vote compte tenu de la présence de leurs enfants dans l'amicale des conscrits.

Et

Ceci exposé,

Publication ou notification
du :
15 juin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **DE VALIDER la participation de la commune à hauteur de 30 % des coûts TTC du prestataire du spectacle de pyrotechnie avec un montant maximum de 2 000 €.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

